



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Compte rendu de la réunion du 20.11.2014.

Le CHSCT s'est réuni le 20 novembre 2014 après le boycott de la réunion du 31 octobre 2014.

Pour les représentants CGT, dans un contexte de déstructuration du réseau évident, le CHSCT doit pouvoir jouer pleinement son rôle de prévention de traitement des risques professionnels.

Nous ne sommes pas dupes d'une Direction qui s'évertue à jouer les candides sur les réformes en cours et l'impact des réorganisations de services, ne donnant l'information que contrainte et forcée.

Pour la CGT, il s'agit de faire de cette instance un véritable outil au service des agents, travaillant à l'amélioration réelle des conditions de travail et dont le rôle ne se résumerait pas à choisir la couleur de la moquette ou à procéder au recensement des chaises ergonomiques.

La DGFIP est dans la tourmente, il est illusoire de penser que notre département va y échapper.

Dans ce contexte, il est primordial que les instances représentatives du personnel jouent un rôle déterminant face à la casse programmée des services et des missions.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- ① **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2014.**
- ② **Bilan SSCT réalisé par le secrétaire animateur.**
- ③ **Rapport de visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail.**
- ④ **Projet de regroupement des deux Services de Publicité Foncière.**
- ⑤ **Projet de déménagement du Pôle Gestion Fiscale à la Direction.**
- ⑥ **Projet de création d'une caisse unique au CFP de Tarbes.**
- ⑦ **Suivi du programme de prévention du CHS-CT.**
- ⑧ **Mise à jour de la consultation des registres Santé et Sécurité.**
- ⑨ **Conditions de mise en place du plan local de prévention des risques psychosociaux**
- ⑩ **Accidents de services, fiches de signalement, aménagements de postes, registres Santé et Sécurité.**
11. **Questions diverses.**

① Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2014.

Faute de retour du procès-verbal de la Direction, son approbation a été reportée à la prochaine réunion.

② Bilan 2013 du SSCT réalisé par le secrétaire animateur.

Un bilan succinct de l'activité 2013 du CHSCT a été exposé par le secrétaire animateur.

Nous avons renouvelé la nécessité d'avoir une assistante de prévention à plein temps et non à 60 % comme c'est actuellement le cas et émis des réserves sur l'utilisation des registres hygiène et sécurité dématérialisés (voir point 8).

③ Rapport de visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) à la Trésorerie de Luz St Sauveur

L'ISST a précisé que compte tenu de ses charges de travail les visites des petits postes seront plus espacées (sauf urgence) et qu'il privilégiait les grosses structures.

Les différents points de la fiche du poste de Luz Saint Sauveur ont été évoqués et la Direction a précisé que tous les points "particulièrement signalés" ont été traités.

Alors que l'administration ne cesse de répéter qu'elle veut mettre la question des conditions de vie au travail au cœur de sa stratégie, la CGT fait le constat que l'ISST, acteur de prévention des risques, se voit contraint de restreindre son champ d'action et en vient donc à faire des choix au détriment des personnels.

Il est patent que l'administration ne se donne pas les moyens des ambitions qu'elle affiche.

Cette constatation justifie une fois de plus, s'il en était besoin, la nécessité d'un assistant de prévention à temps plein comme cela est le cas dans les départements du Gers, de l'Ariège, du Tarn, du Tarn et Garonne ou du Lot.

④ Projet de regroupement des deux Services de Publicité Foncière.

Après deux réunions du groupe de travail les 30/09/2014 et 08/10/2014 et la visite de l'ISST accompagné du secrétaire du CHSCT le 17/10/2014, les problèmes soulevés ont fait l'objet de discussions (espace repas, climatisation, bruit) et des mesures concrètes ont été arrêtées, certaines financées par le CHSCT (achats de stores intérieurs et de 4 lampadaires).

Après le côté matériel, les conditions d'exercice des missions dans le cadre de ce rapprochement ont été abordées notamment du fait du départ en retraite de 3 agents expérimentés du SPF2.

La direction a répondu que fusion ou pas la situation était la même et que la réorganisation était motivée par :

- l'harmonisation des procédures et des décisions
- une réception unique
- la rationalisation de l'espace de travail
- un seul chef de service

Pour la CGT cette "fusion/rapprochement" doit se passer au mieux pour les agents des deux SPF. C'est pourquoi, les représentants CGT ont demandé la confection du DUERP dans les six mois de cette réorganisation des services.

⑤ Projet de déménagement du Pôle Gestion Fiscale à la Direction.

Ce projet n'est pas anodin puisqu'il concerne 77 agents (59 agents des services existants de l'ormeau et 18 agents des services du Pôle Gestion Fiscale) sans augmentation significative de la surface de travail (le logement du gardien actuellement vacant serait utilisé).

Initialement, ce projet comportait l'aménagement du 3^{ème} étage de la DDFIP (composé des anciens logements de fonction de deux directeurs) et la vente concomitante des bureaux actuels du pôle fiscal.

La politique de rationnement budgétaire de la DGFIP conduit à présent à un projet à minima.

Pour la CGT il n'est pas question d'accepter le projet présenté comme allant de soi. Les agents n'ont pas à supporter une politique immobilière au rabais.

Nombre de questions sont à examiner en détail : des conditions d'installation future des agents à l'environnement dans son ensemble (la cafétéria actuelle qui sert également de coin-repas est manifestement sous-dimensionnée, le nombre de sanitaires est insuffisant, les places de parking pour le personnel semblent également insuffisantes ...).

En tout état de cause, nous n'accepterons pas que ce projet ne soit pas examiné dans sa globalité (seuls les plans du second étage nous ont d'ailleurs été communiqués).

La CGT a soumis au vote la motion suivante :

MOTION :

Le projet de déménagement du Pôle Gestion Fiscale est nécessaire au regard de la cohérence directionnelle.

Cette réorganisation n'est pas remise en cause par les organisations syndicales.

Le projet initial prévoyait un réaménagement des 2 appartements privés des directeurs au 3^{ème} étage (environ 400m²).

Pour des contraintes budgétaires, ce regroupement est revu à minima, sans utilisation de la surface susvisée, avec inévitablement des réductions d'espace de travail pour les agents.

Cette opération est loin d'être satisfaisante pour l'ensemble des agents.

Les représentant(e)s du personnel ont adopté une motion à l'unanimité demandant :

1 – une communication envers l'ensemble des agents concernés expliquant le processus de décision dans un esprit de transparence et de concertation.

2 – une intervention de l'ISST , avec une délégation du CHSCT, dans le cadre de ce regroupement.

Une visite technique est mise en place pour le 28/11/2014 conduite par l'ISST accompagné d'une délégation du CHSCT. La CGT fera en sorte que l'ensemble des agents concernés puisse s'exprimer.

⑥ Projet de création d'une caisse unique au CFP de Tarbes.

Résumé de l'intervention du Directeur-président : Ce n'est pas à l'ordre du jour même si l'organisation de l'accueil et la sécurité des agents au CFP de Tarbes (présence d'usagers dans les étages) sont deux sujets de réflexion.

Les représentants CGT en tirent la conclusion que la question de la caisse unique est bel et bien à l'ordre du jour du programme directionnel dont l'agenda n'a pas été donné.

⑦ Suivi du programme de prévention du CHS-CT.

Le budget alloué de **52 891 €** a bien été engagé et finalisé par le groupe de travail.

Il est demandé au secrétaire animateur d'effectuer le suivi des actions engagées (devis puis facture) avant la date limite de prise en compte de la dépense par CHORUS pour éviter de perdre des crédits.

⑧ Mise à jour de la consultation des registres Santé et Sécurité.

Actuellement les registres Santé et Sécurité dématérialisés sont accessibles sur Ulysse mais leur utilisation ne permet pas aux agents et chefs de service d'avoir une vision globale des remarques émises à l'échelle du service. Dans la configuration actuelle et contrairement à ce que l'on connaît dans des départements comme l'Aveyron, les registres dématérialisés sont moins opérationnels que ne l'étaient les registres/papier.

Ces dysfonctionnements ont amené les représentants CGT à interroger la direction sur le pourquoi de ces lacunes, à charge pour elle d'y remédier.

Une motion a été votée à cet effet.

MOTION

L'usage dématérialisé des cahiers hygiène et sécurité doit être un véritable outil au service des agents et ne doit pas être réducteur par rapport à la forme papier.

Les représentant(e)s du personnel ont adopté une motion à l'unanimité demandant :

1 – que les agents puissent avoir accès aux remarques des agents de leur service ou de leur poste ainsi qu'aux réponses de l'administration aux différentes observations.

2 – que les représentants du personnel du CHSCT soient habilités à consulter l'ensemble des cahiers dématérialisés du département.

3 – que l'historique des cahiers dématérialisés soit lisible suivant l'habilitation des agents.

⑨ Conditions de mise en place du plan local de prévention des risques psychosociaux

Suite à la formation sur la prévention des risques psychosociaux (à laquelle participait le directeur-président), Le président a indiqué que dans un premier temps une formation sur cette prévention était prévue par la DGFIP en direction des chefs de service.

Rappelons néanmoins qu'un plan local de prévention doit être élaboré dès 2015 et que des droits supplémentaires d'intervention en la matière ont été attribués par décret aux représentants du personnel. Nous reviendrons dès le début de l'année 2015 sur cette question majeure.

⑩. Accidents de services, fiches de signalement, aménagements de postes, registres Santé et Sécurité en 2014

♦ ACCIDENT DE SERVICES

1 accident de travail répertorié (sans arrêt de travail).

1 accident de trajet domicile/travail.

♦ AMENAGEMENTS DE POSTES :

6 en 2014, 3 en cours

La CGT rappelle que toute demande de siège ergonomique pour raison de santé doit obligatoirement être relayée par le médecin de prévention (Mme GRENET) et que pour tout changement de fauteuils c'est le service Budget-Logistique-Immobilier (service de Mme LACOU) qui prend en charge le remplacement.

♦FICHES DE SIGNALEMENT :

La discussion a principalement porté sur une fiche retraçant l'agression verbale subi par un agent d'accueil de la part d'un contribuable ainsi que sur la conduite à tenir par la direction dans de telles situations.

Au cas particulier, le contribuable identifié a insulté le fonctionnaire chargé de le recevoir et ensuite tous les agents présents dans le hall d'accueil en les traitant : «**d'enculés de fonctionnaires** ». Trois agents ont été témoins de cette insulte.

La direction a pris contact avec l'agent d'accueil initial pour lui demander s'il voulait donner suite à cette affaire, c'à quoi il a répondu vouloir en rester là.

Pour la CGT, cette démarche directionnelle visant à minimiser les faits n'est pas satisfaisante.

Nous estimons au contraire qu'au-delà de l'insulte individuelle et dans le climat actuel marqué par le développement d'un sentiment antifiscal (*bonnets rouge en Bretagne*) et de successions d'exactions et de dégradations (*incendie du centre des finances de Morlaix, incendie de la trésorerie d'Albertville, dégradations à la cité administrative de Toulouse ..*) ce dont les agents de la DGFIP ont besoin c'est du soutien et de l'intervention de l'administration lorsque les agents sont molestés même si cela se cantonne comme dans le cas présent à une agression verbale.

Nous avons rappelé à notre direction son manque de prise de responsabilité dans cette affaire et avons soumis au vote la motion suivante.

MOTION :

Nous demandons que pour toute fiche de signalement d'agression verbale ou physique d'un agent par un usager, un courrier de la direction locale soit, à minima, envoyé au contribuable pour lui signifier son attitude inacceptable et les conséquences éventuelles si cela venait à se renouveler.

Ce protocole doit être mis en œuvre même en toute circonstance (les agressions verbales sont généralement proférées à l'encontre de l'ensemble des agents).

Les représentants CGT ont voté POUR ; ABSTENTION de Solidaires.

11 Questions diverses.

Nous avons évoqué la question de l'accueil téléphonique au CFP de Tarbes. La situation des effectifs est telle dans les services qu'il devient quasiment impossible d'assurer la charge de travail quotidienne et l'accueil téléphonique des contribuables dans de bonnes conditions.

Une situation qui peut conduire au décrochage des combinés dans les services générant des tensions avec les contribuables dans l'incapacité d'obtenir un correspondant, tensions qui s'expriment ensuite violemment à l'encontre des agents chargés du standard.

Pour la CGT cette problématique générée par le manque de personnel devra inévitablement être prise en compte dans le cadre du groupe travail prévu sur cette question.

Ce point sera également abordé lors du prochain Comité Technique.

▪ Vos représentants CGT présents à la réunion du 17.10.2014 :

♦Bernard Fourcade
♦Didier Vergé

♦Jean Michel Hangar
□Marc Maisonneuve